

La société populaire de Fougeray (Ille-et-Vilaine) proteste de sa fidélité à la Convention et rappelle qu'elle a ouvert une souscription pour équiper les volontaires, lors la séance du 7 fructidor an II (24 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

La société populaire de Fougeray (Ille-et-Vilaine) proteste de sa fidélité à la Convention et rappelle qu'elle a ouvert une souscription pour équiper les volontaires, lors la séance du 7 fructidor an II (24 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 402-403;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22343_t1_0402_0000_10

Fichier pdf généré le 05/11/2020



Représentans, vous avés encore une fois sauvé la patrie, vous avés acquier des nouveaux titres à la reconnoissance du peuple français. Continués, législateurs, vos immortels travaux; que le niveau de l'égalité plane sur toute la République et que le fer de la vengeance nationale s'apesantisse sur la tête coupable des factieux qui aspireraient à un despotisme, quel qu'il soit. En vain le crime et la perfidie trameraient-ils des nouveaux complots; en vain tous les tirans coalisés voudraient-ils anéantir la liberté; le peuple français est debout, les traîtres seront découverts, les trônes des tirans s'écrouleront et l'univers entier réuni sous l'étendard tricolor, ne formera plus qu'une seule et même famille de frères.

Les membres du comité révolutionnaire : CLÉ-MENT (présid.), GUBERT, GAY, BOYER, AUBIN, Mourraille, Germon, Pascal, Roux fils, Guisot.

[La société populaire régénérée d'Oléron [sic pour Oloron], département des Basses-Pyrénées, félicite la Convention nationale de l'attitude fière et énergique qu'elle a tenue dans la nuit du 9 au 10 thermidor pour abattre le monstre qui avoit osé concevoir le projet d'asservir la France à son ambition et à sa tyrannie; elle assure la Convention de son dévouement et de celui des habitans des montagnes qui les entourent. Elle lui demande de rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait anéanti tous les ennemis de la République (1).

[Le trib. criminel du départ du Var séant à Grasse, à la Conv.; s.d.] (2)

Robespierre l'hypocrite replongeoit seulement dans le gouffre du despotisme la liberté françoise. Vous avez vu, citoyens représentans, le projet insensé de cet audacieux, et la liberté a été sauvée. Grâces vous soient rendues! Si le 31 de may le peuple s'est montré grand et digne de sa régénération, le 9 de thermidor la Convention s'est montrée sublime et a complètement répondu à la confiance dont l'a investie une grande nation. Au 31 de may, le peuple vous désigna les fédéralistes qui souilloient l'enceinte sacrée où vous siégez, et vous en fîtes justice. Mais au 9 de thermidor la Convention nationale, réduite uniquement à sa vertu et à son énergie, a démasqué les ennemis de la liberté et les a impitoyablement frappés. A vos accens, qui sont ceux de la patrie, le peuple, un moment égaré par les prestiges d'un scélérat, est rentré dans le devoir et vous a juré une fidélité parfaite. Le danger imminent que vous avez couru, le triomphe qui a couronné votre

énergie, vont prouver à l'Europe étonnée que le peuple françois ne perdra jamais sa liberté avec des représentans tels que vous. Nous sommes fraternellement, citoyens représentants, les membres composant le tribunal criminel du département du Var séant à Grasse.

GIBOIN (juge), LOMBARD (présid.), ABBAT, BAR-RIÈRE, J. C. VACHIER, CASTAGNÉ (secrét. greffier).

2

La commune de Colombey-les-deux-Eglises, district de Chaumont (1), félicite la Convention sur ses travaux, notamment sur la fermeté qu'elle a mise dans la punition des derniers conspirateurs, et l'invite à rester à son poste.

Elle demande que la Convention nationale veuille bien changer son nom de Colombey-les-deux-Eglises en celui de Colombey-la-Montagne.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi de la demande de changement de nom aux comités d'Instruction publique et de Division (2).

3

La société populaire de Fougeray fait des protestations de fidélité à la Convention, et lui fait part de ses inquiétudes sur le reste des ennemis intérieurs de la République. Elle rappelle, en outre, une souscription qu'elle a ouverte, il y a 6 mois, pour fournir des bottes, des bas, des souliers et chemises aux volontaires (3).

[Les membres composant la société populaire de Fougeray, district de Bain, département d'Ille-et-Vilaine, écrivent à la Convention nationale que cette commune a été exposée au souffle de toutes les passions, et que les prêtres, les nobles, les émigrés et leurs agens secrets ont mis tout en usage pour séduire ou intimider ses habitans; mais ils sont restés constamment fidèles à la représentation nationale, et ont toujours regardé ses ennemis comme ceux de la chose publique. Ils ajoutent que leur patriotisme ne s'est point borné là; qu'ils ont souscrit pour fournir aux braves volontaires 2 paires de bottes, 3 paires de bas, 2 pantalons, un cachet d'argent, 26 paires de souliers, 39 chemises, et 43 livres en assignats, et que ces objets sont déjà entre les mains de ceux à qui on les a destinés.

⁽¹⁾ B^{in} , 10 fruct.

⁽²⁾ C 319, pl. 1302, p. 25. Mentionné par Bin, 7 fruct.; M.U., XLIII, 139.

⁽¹⁾ Haute-Marne.

⁽²⁾ P.-V., XLIV, 90. Mentionné par Bin, 7 fruct. et M.U., XLIII, 139.

⁽³⁾ P.-V., XLIV, 90.

Ils félicitent la Convention sur tous ses glorieux travaux, et sur les victoires éclatantes remportées par les armées de la République sur les esclaves de l'infâme coalition, et l'invitent à rester à son poste, même après la paix, afin de consolider parfaitement le bonheur du peuple français] (1).

On lit une adresse de la société populaire de Cherbourg, qui a voté l'équipement, l'entretien et la solde pour un an de campagne, de deux matelots, d'un volontaire et d'un mousse, pour former partie de l'équipage destiné à armer le nouveau vaisseau Le Vengeur, et qui a ouvert, pour cet effet, une souscription dans le sein de la société.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Les citoyens composant la société populaire de Cherbourg, département de la Manche, après avoir témoigné leur admiration sur le généreux dévouement des héros du vaisseau Le Vengeur, s'écrient : Nous l'avons entendu ce cri chéri de nos frères du Vengeur : Périsse l'Angleterre, vive la République! Nous l'avons adopté et nous saurons le soutenir. C'est devant vous, dignes représentans, que nous en prenons l'engagement. Que du sein des sociétés populaires des départemens maritimes sorte l'équipage in-domptable qui montera le vaisseau que vous destinez à la vengeance! Nos mains l'équiperont, nos soins l'entretiendront, nos cœurs le suivront aux combats, et nous lui donnerons pour mot de ralliement: Point de retour que Carthage ne soit détruite!

Cette société fait part à la Convention qu'elle a voté l'équipement, l'entretien et la solde, pour un an de campagne, de deux matelots, d'un volontaire et d'un mousse, pour former partie de l'équipage destiné à armer le nouveau vaisseau Le Vengeur; que pour cet effet, il sera ouvert sur-le-champ une souscription dans son sein, et qu'elle invitera toutes les sociétés populaires des départemens maritimes à suivre son exemple] (3).

5

Les citoyens d'Arras (4) demandent à la Convention nationale la réorganisation de toutes les autorités constituées; ils lui demandent avec instance un représentant dont la sagesse achève de réparer les maux causés par le système de destruction et d'or-

(1) B^{in} , 9 fruct. (suppl t).

(2) P.-V., XLIV, 90-91.

(4) Pas-de-Calais.

gueil. Ils prient en outre la Convention de leur accorder 2 400 fusils sur les 5 000 pris aux Autrichiens et déposés dans les arsenaux d'Arras.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité militaire de la seconde demande (1).

6

La société populaire d'Anse, département du Rhône, annonce à la Convention qu'elle a célébré la fête du 10 août d'une manière vraiment patriotique; que les bras et les voitures ont été employés ce jour-là à ramasser les plantes parasites des campagnes, et à les réduire en cendres, qui ont été portées aussitôt dans les ateliers de salpêtre. Elle ajoute qu'elle adresse 4 662 liv., fruit d'une collecte pour l'armement et la réparation des vaisseaux destinés à combattre les Anglais.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Les sans-culottes composant la sté popul. et républ. d'Anse, à la Conv.; Anse, I'e

Liberté, égalité, justice, probité! Représentans du peuple françois,

Tandis que la République entière retentit des expressions de l'amour et de l'admiration que vous avez méritée en terrassant les nouveaux traîtres qui, sous le masque du patriotisme et de la vertu, vouloient détruire la liberté; tandis que les soldats de la patrie partout victorieux apprennent aux rois et à leurs satellites ce qu'ils doivent attendre des hommes qui connoissent leurs droits et qui ont juré de les conserver, les habitans de notre commune, secondant vos glorieux efforts, ne cessent de donner des preuves de leur attachement à vos sages loix et de leur horreur pour toute espèce de tirannie. Nous avons célébré avec eux la fête du 10 aoust d'une manière vraiment patriotique. Tous nos bras, toutes nos voitures ont été employées ce jour-là à ramasser les plantes parasites de nos campagnes et à les réduire en cendres qui ont été portées sur-le-champ dans notre attelier de salpêtre. Pendant cette opération nos chansons ont toutes eu la haine des despotes pour objet, nos discours ont appris aux enfans combien ils avoient vexé les peuples, et, le soir, dans la séance de notre société, nous avons fait une nouvelle collecte pour l'armement et la réparation des vaisseaux que vous destinez à combattre les vils Anglois; elle a produit la somme de 2 365 liv., que nous vous envoyons en vous priant de l'ajouter à celle de 2 297 liv., que nous

⁽³⁾ Bin, 7 fruct.; C Eg., no 737; M.U., XLIII, 138; Rép., nº 250; J. univ., nº 1737.

⁽¹⁾ P.-V., XLIV, 91; B^{in} , 7 fruct.; M.U., XLIII, 125. (2) P.-V., XLIV, 91.

⁽³⁾ C 318, pl. 1292, p. 2. Bⁱⁿ, 9 fruct. (suppl t).